

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 54 40  
f +41 32 420 54 41  
bourses@jura.ch

Delémont, mai 2011

## AVIS AUX ETUDIANT(E)S JURASSIEN(NE)S

### Demande de bourse et remboursement des frais d'écologie

Si vous

- débutez une formation après la fin de l'école obligatoire (apprentissage, école de commerce, école de culture générale, école professionnelle à plein temps, Lycée, etc.) ou
- continuez votre formation après l'obtention de votre certificat (stages linguistiques, ES, université, HES, HEP, etc.),

vous avez la possibilité d'obtenir une bourse et le remboursement de vos frais d'écologie.

L'octroi d'une bourse dépend de la situation financière de vos parents et de vos dépenses. Le remboursement des frais d'écologie en revanche est dû sans condition de revenu.

Tous les renseignements utiles concernant les conditions d'octroi et pour remplir votre demande sont disponibles à l'adresse suivante:

**[www.jura.ch/bourses](http://www.jura.ch/bourses)**

La demande doit être déposée au plus tard à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de votre nouvelle formation, soit jusqu'au :

- **31 janvier 2012** pour les formations débutant en août
- **29 février 2012** pour les formations débutant en septembre
- **31 mars 2012** pour les formations débutant en octobre
- le **dernier jour de 6<sup>e</sup> mois après le début de la formation** dans les autres cas. Pour les **stages linguistiques**, le délai de dépôt échoit au plus tard le **dernier jour du stage**.

**Remboursement des frais d'écologie uniquement** : la demande doit être déposée au plus tard le **dernier jour du 12<sup>e</sup> mois après le début de la formation**.

Des renseignements peuvent être obtenus selon l'horaire suivant :

lundi matin : **9h00 à 11h00**  
mardi au vendredi : **15h00 à 17h00**  
ou **sur rendez-vous**

Téléphone : 032 420 54 40  
Fax : 032 420 54 41  
Courriel : [bourses@jura.ch](mailto:bourses@jura.ch)

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 54 40  
f +41 32 420 54 41  
bourses@jura.ch

Delémont, mai 2011

## AVIS AUX ETUDIANT(E)S JURASSIEN(NE)S

### Remboursement des frais d'écolage uniquement

Si vous

- êtes admis dans une mesure de transition hors canton du Jura;
- continuez votre formation après l'obtention d'un premier certificat dans une ES (**sauf ESIG à Delémont et ET à Porrentruy**), une université, une HES, une HEP, par un stage linguistique, etc.,

vous avez la possibilité d'obtenir le **remboursement de vos frais d'écolage** (facture(s) adressée(s) directement à l'étudiant-e) jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- par année, même si vous ne déposez pas de demande de bourse.

Le remboursement ne dépend pas de la situation financière de vos parents ni de vos dépenses.

Tous les renseignements utiles concernant les conditions de remboursement et pour remplir votre demande sont disponibles à l'adresse suivante :

**[www.jura.ch/bourses](http://www.jura.ch/bourses)**

**La demande doit être déposée au plus tard le dernier jour du 12<sup>e</sup> mois après le début de la formation.**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus selon l'horaire suivant :

lundi matin : 9h00 à 11h00  
mardi au vendredi : 15h00 à 17h00  
ou **sur rendez-vous**

Téléphone : 032 420 54 40  
Fax : 032 420 54 41  
Courriel : [bourses@jura.ch](mailto:bourses@jura.ch)

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 54 40  
f +41 32 420 54 41  
bourses@jura.ch

Delémont, mai 2011

## NOUVEAU DES AOÛT 2011

### AVIS AUX ELEVES ADMIS-ES DANS UNE MESURE DE TRANSITION

#### Demande de bourse et/ou de remboursement des frais d'écolage

Si vous êtes admis-es dans une mesure de transition:

- Cycle de transition: option orientation
- Cycle de transition: option réussite
- Cycle de transition: option préapprentissage (en dual ou en école de métiers)
- Atelier de formation pratique (AFP)
- Option préapprentissage à plein temps (année de préparation professionnelle) à Moutier
- Unité préapprentissage (voie orientation ou raccordement) à La Chaux-de-Fonds

Vous avez la possibilité d'obtenir une **bourse** (aide subsidiaire de l'Etat aux frais occasionnés par la formation). Les élèves suivant une mesure de transition dans une **école hors canton du Jura** ont également la possibilité de demander le **remboursement des frais d'écolage** (frais d'inscription facturés directement aux élèves par les écoles).

L'octroi d'une bourse dépend de la situation financière de vos parents et de vos dépenses. En revanche, les frais d'écolage sont remboursés sans condition de revenus (franchise de CHF 720.-).

Tous les renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante:

**[www.jura.ch/bourses](http://www.jura.ch/bourses)**

La demande doit être déposée au plus tard à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de votre nouvelle formation, soit jusqu'au **31 janvier 2012** pour les formations débutant en août.

Si vous demandez le remboursement des frais d'écolage uniquement, la demande doit être déposée au plus tard le **dernier jour du 12<sup>e</sup> mois après le début de la formation**.

Des renseignements peuvent être obtenus selon l'horaire suivant :

lundi matin : **9h00 à 11h00**  
mardi au vendredi : **15h00 à 17h00**  
ou **sur rendez-vous**

**Téléphone** : 032 420 54 40  
**Fax** : 032 420 54 41  
**Courriel** : [bourses@jura.ch](mailto:bourses@jura.ch)